

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir figure notamment une parcelle de terrain de 81 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 828 de la section BC, appartenant à monsieur et madame Ghezal Ouahid et située 18, rue Cuzin à Vaulx en Velin.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit terrain serait acquis au prix de 25 312 F admis par les services fiscaux, comprenant une indemnité de remploi de 5 062 F.

En outre, la Communauté urbaine prendrait en charge les travaux suivants, estimés à 76 000 F, à savoir :

- le rétablissement au nouvel alignement de la clôture par la pose d'un grillage tendu sur des piquets scellés,
- la dépose et repose du portail existant,
- la plantation d'une haie végétale ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté n° 98-308 de monsieur le préfet du Rhône n° 98-308 en date du 8 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 3 700 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,